



S.I.R.D.  
28 rue de la Liberté  
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **50-14**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 23 décembre 2014**

Le vingt trois décembre deux mil quatorze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au SIRD, salle de réunions, sous la Présidence de Guy JULLIEN, Président du SIRD.

**Date de convocation** : 09 décembre 2014

Nombre de délégués en exercice : 24 Présents : 13 Votants : 18

**Présents** : S CIALDELLA (Pv de Mme VIEU), R. DI BENEDETTO, MF. DI RAFFAELE, P EVRARD, F FECHOZ-CHRISTOPHE( pv de M. D'OLIVIER QUINTAS), K. GAILLARD, G. JULLIEN( PV de M. TROVERO), C LANCELON-PIN, M. MASTROMAURO, P.MONIER, M.REPELLIN (pv de M. DINI), G.SALLET(Pv de M. GILABERT), J.TESSAIRE,

**Absents excusés** : D. D'OLIVIER-QUINTAS, G.DINI, F.GILABERT, P. RIGAULT, D.ROUX, JP TROVERO, N.VIEU,

**Absents** : A.CARBONARI, JM.CAMACHO, D.CUSTOT, R.OCCHINO

**Secrétaire de séance** : Sylvain CIALDELLA

**Président de séance** : Guy JULLIEN

**Rappel du quorum** : 13

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE

**Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur** : Guy JULLIEN

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Vu l'avis de la Commission administrative Paritaire

Considérant la nécessité de créer :

un emploi(s) d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe correspondant à l'avancement de grade d'un agent et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ;  
un emploi d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour assurer l'accueil de la MIPE.

Le Président propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la création d'un poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.01.2014 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif Territorial

Grade : Adjoint administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe: - ancien effectif 0- nouvel effectif : 1

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif Territorial

Grade : Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif 1- nouvel effectif : 0

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01.01.2015 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint administratif Territorial

Grade : Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe: - ancien effectif 3 - nouvel effectif : 4

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2014, chapitre 012, et Budget 2015 chapitre 012

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**

Fait à Fontaine, le 24 décembre 2014

Le Président

Guy JULLIEN